



## VERIFIEZ VOS CONNAISSANCES: Test Obligatoire

- 1.) Êtes-vous un signaleur obligatoire d'abus et de négligence envers les enfants?
  - A. Oui
  - B. Non
- 2.) Lequel des éléments suivants pourrait être un incident à signaler?
  - A. Négligence
  - B. Abus physique
  - C. Abus moral
  - D. Abus sexuel
  - E. Tout ce qui précède
- 3.) Vous devez savoir exactement tout ce qui s'est passé - tous les détails - pour faire un rapport.
  - A. Vrai
  - B. Faux
- 4.) Un signaleur de la maltraitance des enfants est protégé de la responsabilité civile et criminelle.
  - A. Vrai
  - B. Faux
- 5.) Il peut y avoir des pénalités (amendes, peine de prison) si un signaleur obligatoire ne signale pas de maltraitance et de négligence envers les enfants.
  - A. Vrai
  - B. Faux
- 6.) Vous devez vérifier d'abord avec un conseiller scolaire, un travailleur social ou un principal pour déterminer si un rapport doit être effectué à *Childline* ou pas.
  - A. Vrai
  - B. Faux
- 7.) Lequel des éléments suivants est un exemple de contact inapproprié entre un adulte et un enfant?
  - A. En serrant brièvement, tant que l'enfant est à l'aise.
  - B. Taper l'enfant sur le dos.
  - C. Taper l'enfant sur les fesses.
  - D. Tenir la main d'un jeune enfant alors qu'il descend du bus